

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 012-9467/21/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Medinsoft pour l'animation de la filière numérique - Approbation d'une convention MET 21/17663/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'année 2020 est une année charnière pour de nombreuses entreprises, frappées de plein fouet par la crise sanitaire du Covid 19 et par les nombreuses restrictions qui ont été décrétées (confinement général, couvre-feu, confinement partiel, fermetures sectorielles...).

Certains secteurs sont parvenus à tirer leur épingle du jeu, c'est le cas du secteur du numérique. Les entreprises issues de ce secteur et proposant initialement des produits et services permettant « d'opérer à distance » ont pu croître de façon exponentielle (visio conférence par exemple). En revanche, les entreprises non « digital natives » ont dû s'adapter pour faire face à cette crise en adoptant dans l'urgence, et souvent sans accompagnement, des procédures de ventes digitales nouvelles pour elles (click and collect par exemple).

Pour cette année 2021, de nombreuses entreprises (commerces, restauration, tourisme, culture...) vont donc devoir continuer à se « digitaliser » à marche forcée pour pouvoir maintenir leur activité, et pour certaines même, éviter une fermeture définitive.

C'est pourquoi les acteurs de la transition digitale doivent agir fortement auprès des entreprises du territoire pour les accompagner dans leur évolution numérique.

Ancien porteur du label French Tech (de 2014 à 2018), Medinsoft est un cluster régional, qui compte plus de 250 adhérents, composés d'entreprises de toutes tailles (grands groupes, PME, TPE et start up) et actives dans le secteur du numérique. Depuis 15 ans, Medinsoft anime la filière numérique en proposant

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mars 2021

à ses adhérents des actions de veille technologique et marché, de mise en réseau entre startup, TPE, PME, grands comptes et collectivités et l'organisation d'événements.

Au-delà des services proposés à ses adhérents, Medinsoft œuvre quotidiennement pour l'animation et le développement de la filière numérique territoriale en pilotant des commissions thématiques résolument tournées vers l'action : Emploi et Formation, Smart City, Marketing Digital, Blockchain, Financement, Tourisme, Logiciel Libre, E-Santé, Legal'in Tech, ESport, Industrie 4.0, Timple4action, Cybersécurité, ICC. Chaque commission est dotée d'une feuille de route indépendante et propre à sa thématique. Les actions réalisées vont de la rédaction de livres blancs, de l'organisation d'événements de mise en relation, de signatures de convention de partenariat, de création d'annuaires pour une meilleure identification des acteurs...

Les grands objectifs de l'association Medinsoft au service des entreprises du territoire sont multiples et concrets :

- Contribuer à la transformation digitale des entreprises
- Favoriser les échanges de bonnes pratiques numériques entre entreprises
- Développer des guides (livres blancs thématiques) pour acculturer les entreprises au numérique

Pour l'année 2021, Medinsoft propose notamment de mettre en place les actions principales suivantes :

- Organisation de l'événement territorial rassemblant l'ensemble des acteurs de l'économie numérique « Le Grand Opening » intitulé *Projet Green Urbex*
- Organisation du FidMed Provence « *La journée dédiée au financement de l'Equity de l'entreprise innovante* »
- Organisation des forums MedinJob, salons de recrutement pour aider les entreprises du territoire à recruter les talents dans les domaines du numérique.
- Développement des commissions thématiques et des actions concrètes au sein de celles-ci

La présente subvention est demandée pour financer un programme d'actions détaillé pour l'année 2021 qui figure en annexe 2 de la convention.

Tous ces éléments font de Medinsoft un acteur important du secteur numérique territorial et l'association contribue quotidiennement au développement de cette filière d'excellence auprès des entreprises. Ses actions d'accompagnement à la « digitalisation » seront nécessaires à de nombreuses entreprises en difficulté pour aborder cette période incertaine.

Il est proposé de soutenir le programme d'actions Medinsoft par l'attribution d'une subvention de fonctionnement global de 45 000 euros, représentant 9 % d'un budget prévisionnel global de 500 000 euros HT (hors contribution volontaire).

Ce soutien financier est pris en charge intégralement sur le Budget Métropolitain Centralisé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073-20-CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

**Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mars 2021**

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir l'association Medinsoft au titre de sa gouvernance et de ses actions au service du développement de la filière numérique du territoire.
- La volonté de la Métropole de soutenir les entreprises dans leur digitalisation pour faire face à la crise sanitaire du Covid 19.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée, à l'association Medinsoft une subvention totale de fonctionnement global de 45 000 euros au titre de sa participation à l'animation de la filière numérique du territoire.

Article 2 :

Est approuvée la convention financière avec l'Association « Medinsoft » ci-annexée relative à l'attribution de la subvention.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2021 au budget Principal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Sous-politique B370 - Chapitre 65 - Article 65748 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON